

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 5 (1920)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger

RAIFFEISEN

## Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

### Avis.

**Nous prendrons en remboursement, dès le 1<sup>er</sup> juin prochain le montant des abonnements individuels. Nos lecteurs voudront bien réserver bon accueil à la petite carte que la poste leur présentera. Nous débitérons les Caisses, comme par le passé, du montant des abonnements collectifs à la clôture du 30 juin.**

### De la non rétribution des organes administratifs d'une Caisse de crédit mutuel

Ce principe inscrit à la place d'honneur dans les statuts de toutes nos Caisses, et que rappellent et soulignent aussi bien les statuts de l'Union suisse que ceux des Fédérations cantonales ou régionales est-il encore défendable? Nous avons entendu émettre sur ce point des critiques assez violentes, non pas tant de la part de ceux qui seraient en droit de se plaindre, que de la part de gens sympathiques à la cause du crédit mutuel et qui voyaient dans ce point un sérieux obstacle au progrès de nos Caisses.

On sait que les Banques, officielles ou non, s'assurent le concours de personnalités nullement expertes en questions financières, mais auxquelles leur situation de fortune, ou leur influence politique donnent le droit d'émettre des avis qu'il peut être prudent d'écouter. Ce n'est aussi un secret pour personne que les gouvernements se servent de leurs droits de surveillance sur certaines banques pour compenser les traitements plus que modestes que perçoivent les hauts magistrats. Les jetons de présence, les tantièmes sur les bénéfices font des sommes assez coquettes

du détail desquelles il serait indiscret de demander des précisions.

Tout travail mérite sa récompense; si mon nom figurant dans la liste des membres du Conseil d'administration d'une institution financière quelconque — à condition qu'elle soit sérieuse — lui assure de nouveaux clients et des affaires avantageuses, il est juste que j'en retire un bénéfice. Car la propriété ne se compose pas seulement de biens matériels; l'influence personnelle que j'ai acquise par mon honorabilité, mon travail persévérant en est aussi un élément. Je puis en tirer parti, l'évaluer même en monnaie courante. C'est ce que font constamment les tribunaux lors qu'ils sont appelés à fixer les dommages-intérêts en cas de diffamation. Les professions manuelles sont aujourd'hui — et personne ne nous contredira — très largement rétribuées. Il importe maintenant de souligner l'importance des valeurs morales et intellectuelles dont l'absence causerait les plus graves préjudices à la communauté.

Or il faut bien reconnaître qu'en augmentant leur chiffre d'affaires et la somme de leur bilan, nos Caisses de crédit, vu l'importance des intérêts engagés, demandent de la part de ceux qui ont le souci de leur administration un travail de plus en plus sérieux. Leurs Caissiers ne peuvent plus se contenter des modestes et dérisoires allocations d'autrefois. Un peu partout on a dû, non pas doubler, mais souvent quadrupler et même quintupler le montant de leur traitement. Car il n'est plus question de ne consacrer aux écritures de la Caisse et à la mise au jour des livres que les quelques heures de la soirée ou du dimanche. L'établissement du compte annuel, entre autres, demande bel et bien des journées entières de labeur acharné, journées qui se prolongent parfois bien en avant dans la nuit. Peu à peu les membres des Caisses de crédit prennent conscience de l'im-

portance de ce travail et de la nécessité de le rétribuer normalement. Bien rares ont été, à notre connaissance, les contestations qui se sont élevées sur ce point ; les caissiers ont dû plutôt modérer le zèle de leurs Caisses à leur offrir des augmentations de traitement qu'à le stimuler.

(A suivre.)

## PROCÈS-VERBAL

de la XVII<sup>me</sup> Assemblée générale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, le 27 avril 1920, Hôtel Schweizerhof, Olten.

Le président de l'Union, M. le député Liner, ouvre la séance à 9 heures, en saluant les délégués nombreux accourus de toutes les contrées de la Suisse. Il adresse des paroles de cordiale bienvenue tant aux anciens délégués qu'à ceux qui pour la première fois participent à nos travaux. Il continue en rappelant que l'entraide mutuelle, sur la base de l'esprit chrétien, est l'agent le plus puissant de bonheur et de prospérité, dans l'Etat comme dans n'importe quelle communauté. Le monde a soif de paix, d'une paix qui élimine les détresses actuelles ; il a soif de cet amour qui sèche les larmes, calme la faim et réconcilie ceux qu'une haine implacable a jusqu'ici séparés. Nous, Suisses, conscients de notre tâche et de nos devoirs, nous voulons contribuer sans nous lasser et selon nos forces à l'adoucissement des misères présentes et au rapprochement des classes.

Puisse la séance de ce jour être inspirée de cet esprit de concorde et d'amour mutuel. Ses délibérations ne pourront ainsi que contribuer au bien général.

L'assemblée décide d'élire cinq scrutateurs. Sont choisis comme tels, à scrutin ouvert, MM. Jung (Niederhelfenschwil), Bühler (Bichelsee), Siniger (Erlinsbach), B'och (Aesch) et Golay (Molondin). La rédaction du procès-verbal est confiée à M. Heuberger, secrétaire de l'Union, tandis que M. Liner, président est confirmé dans ses fonctions. M. le chanoine Prof. Schwaller, fonctionne comme traducteur.

La liste de présence accuse 192 délégués, représentant 114 Caisses. Le nombre des Caisses ayant droit de vote (d'après les statuts), étant de 223, le quorum est donc atteint.

M. Liner, président du Comité de Direction, donne ensuite dans son rapport sur l'année 1919 un aperçu général sur les conditions économiques présentes. Il montre combien le système d'exploitation sans scrupules est responsable de la détresse sociale du peuple, combien les bénéfices immoraux réalisés depuis des décades d'années crient vengeance et ont répandu des sentiments d'amertume dans des cercles populaires étendus. Des éléments sans conscience tirent parti du mécontentement général pour chercher à provoquer des troubles et des désordres, prologues de la Révolution. La tâche des hommes de bonne volonté, partisans de l'ordre et du

droit, qui veulent concourir à la reconstitution de l'Etat sur des bases normales, est de combattre les excroissances parasitaires, tant à droite qu'à gauche, et de favoriser toutes les œuvres tendant à consolider les classes moyennes.

Comme providentiellement nées dans ce but, les Caisses Raiffeisen se présentent en soutiens de l'économie nationale. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la semence déposée en 1900 à Bichelsee, paisible village de la campagne thurgovienne, est devenue un arbre vigoureux dont les 260 rameaux portent des fruits nombreux et bénis pour la prospérité du pays. Grâce à un travail persévérant où ne se glisse aucun germe d'égoïsme, trente nouvelles caisses ont été fondées l'an dernier. De même qu'au printemps éclosent les bourgeons et que les fleurs nouvelles apparaissent sur les anciennes branches, ainsi l'activité des associations existantes produit année après année de nouvelles initiatives.

En ces temps de spéculation effrénée, où les valeurs étrangères semblent devoir offrir des perspectives alléchantes de gain, le principe fondamental qui doit nous guider, c'est que l'argent doit servir avant tout aux cercles sociaux qui l'ont produit, afin que le paysan et le petit industriel puissent profiter eux-mêmes des fruits de leur rude labeur, sans en laisser la plus grosse part aux mains des intermédiaires.

Un rapide examen du bilan de l'année écoulée nous montre le développement croissant de la Caisse centrale de l'Union. Chambre de compensation entre les diverses Caisses locales, son mouvement d'argent a passé de 147 millions en 1918 à 198 millions en 1920 ; le chiffre du bilan, malgré une dépression partielle, ascende à 13 millions (12 en 1918). Les capitaux étant remis aux Caisses débitrices à un taux presque égal à celui bonifié aux Caisses créditrices, le bénéfice net ressort comme très modeste, comme cela convient à une entreprise d'intérêt public.

Le Comité central et le Bureau ont constamment insisté auprès des Caisses pendant ces années de guerre, sur la nécessité pour elles d'assurer la liquidité de leurs moyens. Ces conseils paraissent particulièrement opportuns aujourd'hui où, selon l'avis des financiers les plus entendus, le marché de l'argent va se resserrer toujours plus.

Membres de Caisses mutuelles, nous devons avoir constamment en vue le sort des petits et des faibles. Si la Caisse d'assurance au décès n'a pu être réalisée, nous n'en poursuivons pas moins, par d'autres moyens peut-être, le but que les protagonistes de cette institution s'étaient proposé.

Les résultats auxquels nous sommes arrivés prouvent qu'on a travaillé sérieusement au sein de l'Union, que l'esprit d'économie est allé en augmentant et que, dans nos milieux raiffeisenistes règne la conviction que ce n'est que par une production toujours croissante, par des efforts renouvelés, par un labeur assidu et infatigable que l'on pourra attendre l'aurore d'un meilleur ave-

nir. Notre reconnaissance va à tous ceux qui nous ont aidés à rendre notre maison commune plus grande et plus confortable. A tous ceux aussi qui, dans le travail de révision, par leurs conseils et leurs directions pratiques, ont contribué à l'affermissement et à la bonne marche de nos Caisses, l'expression de notre gratitude.

Le président du Conseil de surveillance donne lecture du rapport de la Société fiduciaire de Zoug (Treuhandgesellschaft) qui, cette année encore, a examiné le compte et le bilan de la Caisse centrale; il critique et commente les divers postes du Bilan et du compte de profits et pertes en les comparant avec ceux de l'année dernière et donne les explications nécessaires sur les amortissements portés au compte des titres en portefeuille.

Se basant sur le rapport de la Société fiduciaire, le Conseil de surveillance dépose les propositions suivantes :

1. Les comptes et le bilan de l'exercice 1919, lesquels ont été examinés et trouvés parfaitement conformes aux livres dont la tenue est propre et correcte, sont adoptés.

2. La répartition du bénéfice est faite selon les propositions du Comité et l'intérêt des parts sociales pour 1919 est fixé à 4 o/o (taux maximum statutaire).

3. Les indemnités et traitements, tels qu'ils sont portés au compte annuel, sont approuvés.

4. Il est adressé au Comité et au Bureau de l'Union en particulier à M. l'inspecteur Stadelmann, pour leur activité dévouée et entendue l'expression de la reconnaissance méritée de l'Union.

Le rapport du Conseil de surveillance continue comme suit : « Le nombre des Caisses s'est accru de 26 en 1919, de sorte que l'Union embrassait au 31 décembre 250 associations. Les craintes que nous émettions l'an dernier de voir la Caisse de l'Union se transformer en simple banque se sont évanouies, et le nombre des Caisses débitrices s'est augmenté de presque la moitié. Il a été fait 124 révisions; le nombre devrait en être plus considérable. Plus de 60 Caisses ont dû avoir recours à l'Union pour la terminaison de leurs comptes. On devrait trouver le moyen de remédier à cet état de choses : les associations les plus anciennes devraient au moins peu à peu parvenir à clôturer elles-mêmes leurs comptes et à se priver de l'aide de l'Union. Il y aurait lieu d'accorder plus de droits aux Fédérations cantonales ou régionales, mais il faut alors qu'elles travaillent aussi davantage. Dans la plupart des Cantons, leur activité jusqu'ici a été insuffisante. Une assemblée de leurs délégués devrait être tenue chaque année, en automne. Dans cette prise de contact plus intime, les questions intéressant l'activité de l'Union et son développement progressif pourraient être discutées de façon plus approfondie que ce ne peut être le cas dans une assemblée générale ordinaire.

Au cours de la discussion qui suit, M. Golay, (Vaud) propose que le rapport de la Société fiduciaire chargée de l'examen de la gestion de la Caisse centrale soit aussi

soumis aux Fédérations cantonales ou régionales. Il demande en outre s'il se trouve des valeurs étrangères dans le portefeuille de l'Union.

M. Liner accueille avec plaisir le vœu émis par le préopinant, et M. Scherrer, secrétaire du Comité de direction affirme avec énergie que le portefeuille de l'Union ne contient aucun titre étranger quelconque et qu'il ne se compose uniquement que d'obligations indigènes de premier ordre, estimées telles dans le rapport de la société fiduciaire. Cette communication rencontre une approbation générale.

M. le président Liner ajoute que le détail des obligations et valeurs portées au bilan se trouve chaque année dans le rapport annuel. Ce rapport pourrait paraître beaucoup plus tôt si un certain nombre de caissiers ne nous faisaient pas attendre leurs comptes jusqu'en mai ou juin.

La discussion est close et les propositions du Conseil de surveillance sont adoptées à l'unanimité.

(A suivre).

### Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'U. S. du 26 avril 1920 à Olten.

1. Il est communiqué que le quorum statutaire des présences pour l'assemblée générale de demain est atteint. Le projet de révision des statuts pourra donc être mis en discussion. Passant en revue la liste des tractanda, il est décidé, sous chiffre 5 (révision des statuts), de proposer à l'assemblée de maintenir à fr. 1000.— le montant de la part sociale, avec engagement de garantie double de la somme versée, ceci en considération des conditions actuelles du marché de l'argent.

2. Les Caisses ci-après sont admises dans le faisceau de l'U. S. — Montbovon (Fribourg), Cressier s. Morat (Fribourg), Sottens (Vaud), Münster (Valais), Wil, Merschwand, Lunghofen, Etzgen, (Argovie), Niederbüren, Ernetswil, Libingen (St-Gall), Büren (Soleure) et Törbel (Valais).

Par contre la Caisse de Torny-le-Grand (Fribourg) ne fait plus partie dès ce jour de l'Union.

3. Il est accordé au Bureau central les crédits nécessaires pour un travail de propagande dans la partie romande des Grisons et pour l'impression des statuts normaux en langue romanche.

4. Il est examiné de façon tout particulièrement sérieuse 20 demandes de crédits spéciaux, lesquels, en égard aux conditions actuelles du marché de l'argent et vu la nécessité de pourvoir aux requêtes qui peuvent toujours être adressées à la Caisse centrale dans les limites des crédits normaux par les 260 Caisses associées, sont en grande partie refusés.

Il est encore une fois constaté qu'un trop grand nombre de Caisses ont compromis la liquidité de leurs moyens

par de trop forts engagements hypothécaires ou en prêts à longue échéance, cela malgré les avertissements sans cesse répétés de l'Union et de ses inspecteurs.

5. La requête d'une Caisse demandant d'être révisée par un inspecteur de son choix, n'est pas admise.

6. Afin de répondre à de nombreuses demandes de coffres-forts, de la part des Caisses, le Bureau est autorisé à faire l'achat d'une série de coffres et les propositions y relatives d'une fabrique sont admises.

St-Gall, 30 avril 1921.

Le Secrétaire : HEUBERGER.

## Fédération vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

Samedi, 24 avril dernier, a eu lieu l'assemblée générale de la Fédération vaudoise. Une quarantaine de délégués étaient réunis à l'Hôtel de Lausanne.

A 10  $\frac{1}{2}$  h. M. Delacuisine, président du Comité central ouvre la séance en souhaitant à tous la bienvenue et en donnant connaissance des lettres par lesquelles MM. les Conseillers d'Etat Porchet et Fricker et M. le Directeur Virieux invités à la séance prévue pour l'après-midi, s'excusent de ne pouvoir y assister et en expriment leurs regrets.

En regrettant à son tour le concours de circonstances qui la prive de la présence de tous ses invités, l'assemblée aborde l'ordre du jour et son président expédie si bien les affaires que tout sera terminé avant le dîner et qu'il n'y aura pas de séance après-midi.

Le rapport annuel rappelle l'élévation obtenue de la B.C.V. du taux des comptes-courants créanciers que les Caisses ont auprès d'elle et le contrat d'assurance en cas de vol avec effraction conclu avec la Société suisse pour l'assurance du mobilier à Berne. En considérant la rareté croissante de l'argent, il engage les Caisses à éviter les prêts à longs termes et les met en garde contre l'immobilisation des capitaux dont elles peuvent disposer. La statistique des Caisses fédérées pour l'exercice 1919, à laquelle il manque encore les résultats de deux Caisses, indique cependant une augmentation sensible de tous les postes.

Les comptes de la Fédération accusent un total de recettes de fr. 2,224.20 et un solde en caisse de fr. 327.95 au 31 décembre; ils sont adoptés conformément au rapport présenté par M. Viallon au nom des délégués de Ballens et de Bière qui les ont examinés.

La cotisation pour 1920 est fixée comme l'année dernière, à fr. 0,20 par membre plus fr. 1.— par fr. 100,000 du montant du roulement du dernier exercice. Elle sera encaissée par remboursement postal en même temps que

la contribution pour l'assurance-vol qui sera calculée à raison de 7 cts. par 1000 fr. du montant de l'assurance.

Après un exposé de la question et sur la recommandation de M. Fazan, d'Apples, l'assemblée vote l'adhésion de la Fédération à la Chambre vaudoise d'agriculture qui va se constituer prochainement et remet au Comité le soin de désigner les 6 délégués que notre Fédération devra envoyer aux assemblées de cette nouvelle association.

M. le Président présente un projet d'assurance destiné à remplacer le cautionnement des caissiers comme garantie à l'égard de leurs Caisses respectives, mais le nombre des caissiers présents qui se déclarent disposés à contracter cette assurance étant très minime, ce projet est abandonné.

Il en est de même d'une autre idée, celle de chercher à faciliter l'épargne aux ouvriers de certains chantiers en mettant des carnets d'épargne à leur disposition par l'intermédiaire des gérants de « Maisons du soldat » ou de « Foyers d'ouvriers » établis à proximité de ces chantiers. Les expériences déjà faites dans ce domaine en différents endroits de notre canton n'encouragent pas nos Caisses à entrer dans cette voie.

La question posée dans un des précédents numéros du *Messageur* à propos de l'époque fixée pour la clôture des comptes annuels est soulevée par M. Simonin et provoque un court échange de vues sans recevoir de solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée après midi et demie et suivie d'un dîner en commun. Malheureusement un ou deux délégués venus seulement pour l'assemblée de l'après-midi ne purent que constater qu'elle n'avait pas lieu et que tout était terminé.

A. G.



## Coffres-forts

Par suite d'un achat à conditions favorables l'UNION SUISSE est en mesure de procurer aux Caisses qui lui en feront la demande, quelques

### coffres-forts de première qualité

à des prix avantageux. :: :: ::

S'adresser pour renseignements au Bureau de l'U. S. St.-GALL.



Commission de rédaction, *Vaud*: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — *Fribourg*: M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais*: M. A. Gaspoz, caissier, Hérémece.